L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. | WINNIPEG, MAN., 27 AVRIL 1899. | No. 13

L'ECHO DE MANITOBA

Puplié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie L'Echo de Manitoba."

Adresse

L'ECHO DE MANITOBA

BUREAUX—435 RUE MAIN,

Boite 309. WINNIPEG, MAN.

Revue de la Politique Etrangere

La guerre des Etats-Unis contre l'Espagne la prise de Cuba, celle des Phillipines : enfin l'affaire de Fachoda n'ont été que le prologue d'une pièce en plusieurs actes, dont le denouement sera tout probablement un déplacement complet d'influence dans la situation des diverses nations du globe.

Le titre de cette pièce pourrait être emprunté à Lafontaine et intitulé "Petit poisson deviendra grand," car il ne s'agit de rien moins que du rôle auquel seront appelés dans les siècles futurs, les Etats-Unis.

Le prologue est terminé, les Américains nous ont fait connaître leurs aspirations, il nous ont mis au courant du rôle qu'ils comptaient jouer, et nous avons pu voir en même temps les conditions dans les quelles se trouvaient les différents personnages les uns envers les autres.

En résumé, la situation est la suivante :

L'Angleterre isolée vis-à-vis de l'Europe, et convaincu après plusieurs tentatives de l'impossibilité d'associer à sa fortune aucune des nations européennes a encouragé les gourmandises des américains, comptant s'en faire si non des alliés du moins des amis ; elle ne leur a point épargné ses sourires, elle s'est plu à leur rappeler leurs liens de parenté, elle a tendu les bras à Jonathan, mais Jonathan s'est contenté, de profiter de ces bonnes disposition pour satisfaire son appétit, et une fois le rôti sorti du four, il s'est bien gardé d'inviter John Bull à sa table.

L'ami John a plus d'un tour dans son sac ; il continue à faire ses plus aimables risettes pour la forme. Mais s'il cherche à s'insinuer dans les bonnes grâces de son cousin Jonathan c'est pour mieux le pousser à se compromettre, pour le faire s'engager à fond, afin qu'une fois celui-ci bien enferré, John Bull puisse arriver comme le génie sauveur, et imposer à son très cher cousin sa haute protection sous forme d'une alliance qu'il sera bien forcé d'accepter.

Et alors fleurira le siècle d'or du pan-américanisme, époque prédite par les prophètes de Manchester et de Birmingham, où pour le plus grand bien de l'humanité et de la civilisation les cotonnades anglaises et américaines débarassées de toute concurrence, innonderont la surface du globe.

C'est le rêve de Miss Perette, toute fois il y a encore bien des cailloux dans le chemin que suit cette charmante enfant, et il s'agit pour elle de ne s'y point butter.

Mais revenons en scène et voyons quels sont les acteurs du moment.

Le décor est emprunté à la flore tropicale ; c'est à Samoa que nous transporte la fantaisie des événements.

L'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne exerçaient de concert le pouvoir sur cette ile océanique, objet de leurs convoitises réciproques lorsque le roi de ces bamboulas mal blanchis a fait la bêtise de passer de vie à trépas.

Le choix de son successeur a permis aux diverses influences de s'exercer, le conseil allemand soutenant Matafa et le juge Chambers représentant de l'accord anglo-saxon soutenant Malietoa.

Les indigènes se sont mis de la danse ; ils se dardent à qui mieux mieux de flèches et de zagaies, du haut des cocotiers majestueux, et pour finir la fête, coupent les têtes des vaincus.

Sons prétexte de les mettre d'accord, les vaisseaux anglais et américains leur ont généreusement distribué quelques volées de coup de canons, et bombardé quelques paillotes.

Mais ils ont eu le tort de débarquer des marins qui se sont fait cerner, et que les indigènes ont, pour ne point déroger à leurs habitudes, promptement décapités.

Pendent ce temps la diplomatie s'efforçait de conclure un accorc entre les trois puissances et le résultat semblait prochain lorsque tout à coup l'on apprend que le commandant de la canonnière anglaise a fait prisonnier et transporté à son bord un allemand (les dépêches disaient même le commandant du navire allemand) accusé de fournir des armes aux partisans de Mataafa.

Ce coup de force n'est pas pour faciliter l'entente, et l'opinion publique déjà fort surexcitée en Allemagne, pourrait bien rendre la situation fort embarassante.

Il est peu probable qu'aucune des puissances en jeu se risque à des hostilités ouvertes ; l'enjeu n'en vaut pas la peine, mais l'aigreur qui en résultera sera grande, et cet incident achevera de détacher l'Allemagne de l'Angleterre.

Pendant ce temps le rapprochement entre la France et l'Italie s'effectue chaque jour davantage ; or, la France et l'Italie alliées et marchant en complet accord, c'est pour l'Angleterre une menace sérieuse dans la Méditeranée, où en cas de guerre elle se verrait obligée dès lors d'augmenter considerablement sa flotte.

Il convient d'ajouter qu'une partie de la presse Italienne semble encore fort entichée de l'alliance anglaise, probablement par reconnaissance pour Massoua ?

A ce propos, notons la tranquillité qui parait régner en Afrique, grâce au traité conclu entre la France et l'Angleterre, traité qui délimite les sphères d'influence des deux nations.

Les Etats-Unis sont empêtrés dans leur aventure des Phillipines ; on parle d'envoyer 15 mille hommes de renfort, et probablement ce ne seront pas les derniers ; les américains vont faire l'expérience des conquêtes coloniales à grande distance ; ils verront ce qu'il en coûte.

Pour l'instant leur appétit est sans borne ; après Cuba, Porto-Rico et les Phillipines, les voici encore avec Samoa sur les bras ; Puissent-ils ne pas tirer les marrons du feu pour les autres !

A Ottawa.

L'opposition a recommencé sa campagne de l'année dernière. Voici le texte de l'interpellation déposée par M. Casgrain.

Y a-t-il eu quelque correspondance, depuis la dernière session, entre Sa Sainteté le Pape ou le Sacré Collège de la Propagande ou aucun des archevêques ou évêques catholiques romains du Canada et le gouvernement ou aucun de ses membres, au sujet de la question des écoles du Manitoba ?

2. La minorité catholique romaine du Manitoba a-t-elle accepté le "règlement Laurier-Greenway" à ce sujet ?

3. La dite question des écoles du Manitoba est-elle complètoment et finalement règlée ?

4. Si oui, quel arrangement final a été adopté et quels sont les termes du règlement ?

5. Quand le règlement définitif a-t-il été fait ou adopté par la minorité catholique romaine du Manitoba ?"

Sir Wilfrid Laurier a répondu comme suit ;

"Comme question de fait il n'y a pas eu de correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses membres avec Sa Sainteté le Pape ou le collège de la Sacrée Propagande au sujet des écoles du Manitoba.

"Comme question de droit, chaque sujet de Sa Majesté qui appartient a l'église catholique romaine, a le droit de correspondre avec Sa Sainteté le Pape ou le Sacré Collège de la propagande ou tout archevêque ou évêque du Canada ou de quelqu'autre partie du monde, et pour exercer ce droit, qui n'est diminué en rien par le fait qu'il serait fonctionnaire de la couronne, il ne doit aucun compte de cela pas plus à son repésentant au parlement qu'à ses compatriotes.

"Le gouvernement a des raisons de croire que l'arrangement connu sous le nom d'arrangement "Laurier-Greenway" a été accepté par la majorité de la minorité, non à l'unanimité, il est vrai. Au sujet du troisième, du quatrième et du cinquème point, en tant que cela peut concerner la juridiction fèdérale, si l'honorable adversaire n'est pas satisfait de voir que l'arrangement est définitif, il lui est permis à lui et à tout autre membre du parlement de l'attaquer. En tant que cela peut concerner la juridiction provincial, le premier ministre Greenway, du Manitoba, parlant à Montréal le 30 décembre 1896, déclarait : "Ayant connaissance de l'état des affaires antérieures à 1890, comme nous les connaissons, nous avons pensé que cela n'était pas au mieux des intérêts du pays que cela soit mis à exécution, mais nous avons dit alors et nous le répétons aujourd'hui, que si vous pouvez suggérer à quelque moment que ce soit pendant la discussion une mesure que nous puissions prendre pour amender la loi et la rendre plus acceptable à toutes les classes, nous sommes préparés à l'accepter. Je sais que je parle pour la population du Manitoba et je répète, et je vous prie de bien le remarquer, que nous nous proposons d'établir un système fécond et fertile en résultats, et de ne pas prendre la responsabilité de fermer 50 ou 60 écoles, et de laisser les enfants de ces écoles dans la plus complète ignorance. Ce sont eux qui assument cette responsabilité, et s'il peuvent de temps en temps nous suggérer quelques points sur lesquels nous pourrons être en communion d'idées, nous serons toujours préparés, M. le premier ministre, à les prendre en considèration."

RAPPORT DU MINISTÈRE DU COMMERCE.

Ce rapport a été déposé devant la Chambre. En voici les points principaux.

La valeur totale des importations durant l'année, soit $143,323,053 est de beaucoup supérieure à celle de n'importe quel exercice précédent depuis la Confédération—le plus haut chiffre atteint jusqu'ici, étant de $132,254,022 en 1883.

Les exportations, tant de produits domestiques que de produits étrangers surpassent aussi celles des années précédentes. Les exportations de produits domestiques, $144,548,662 sont supérieures, de presque $21,000,000 au chiffre le plus élevé atteint dans le passé, à savoir en 1897, tandis que les produits étrangers qui montent à $14,980,883, dépassent de près de deux millions le chiffre des exportations de ces mêmes produits en 1892, année où ce chiffre avait été le plus élevé.

Le commerce tolal, importations et exportations, $304,475,736, est d'environ $43,000,000 plus élevé qu'à n'importe quelle date dans le passé. Quant à ce qui concerne les importations, l'augmentation a été générale sur toute la ligne ; aucun article ne montrant une augmentation bien particulière ; en ce qui concerne les bien que certains articles accusent une diminution, il y a eu une augmentation prononcée sur plusieur autres. Le bétail accuse une augmentation d'environ un million et trois quarts de dollars. L'aumentation la plus notable cependant a été dans les grains et les farines qui accusent une augmentation totale de vingt millions de dollars, dont trois millions pour le maïs qui a été mis sur la liste des articles admis en franchise en vertu du 23 avril, 1897. Le poisson accuse une augmentation d'environ un demi-million ; or et argent, produit des mines environ un million et demi ; plomb, un demi million et demi ; un demi million ; et pour les métaux et les minerais en général, l'augmentation dépasse quatre millions. L'augmentation dans les exportations de fromages dépasse 3 millions ; jambons et bacons, plus de 2 millions.

Voilà des chiffres qui parlent par eux mêmes, et leur éloquence est plus convaincante que celle des meilleurs discours.

La Revision des Listes

Le moment est arrivé pour les associations libérale locales de déployer toute l'activité possible, en aidant à la confection des listes électorales. Il est extrêmement important que tous les électeurs dûment qualifiés soient entrés sur la liste électoral ; Les listes sont vieilles de quatre ans et avec les changements continuels qui se produisent dans la population de notre province, avec l'arrivée incessante des colons, il est bien certain qu'une quantité considérable de noms devront être ajoutés aux anciennes listes.

C'est donc le devoir rigoureux des associations libérales de veiller à ce que ces noms soient inscrits.

Il convient également de faire naturaliser les colons d'origine étrangère qui satisfont aux conditions exigées par la loi, c'est à dire trois ans de séjour au Canada.

Pour être inscrit sur la liste d'une localité il faut résider depuis au moins 3 mois dans cette localité.

C'est dès maintenant qu'il faut se mettre à l'oeuvre et ne pas attendre au dernier moment, ainsi qu'on est trop souvent porté à le faire.

Nous comptons sur le zèle de nos amis pour assurer la bonne exécution du travail de revison des listes.

Societe de Colonisation.

La Société de Colonisation s'est réunie mardi soir à l'hôtel de Ville de St-Boniface pour souhaiter un heureux voyage au R. P. Blais avant son depart pour la province de Québec où il s'en va organiser une xcursion, qui viendra visiter le Manitoba dans le mois de juin.

Diverses motion ont été votées à l'unanimité pour remercier M. l'abbé Carufel et le R. M. Guérin du dévoué et précieux concours qu'ils ont apporté à l'oeuvre de la Colonisation au Manitoba.

Le R. M. Blais a dit combien li était satisfait de la facilité avec laquelle il avait pu établir les colons amenés par lui de la province de Québec, et qui sont déjà à l'ouvrage, enchantés de leur nouvel établissement.

Il a été ensuite question de diverses mesures à adopter pour arriver à une solution pratique et satisfaisante des plans précédement arrêtés, et l'assemblée a remercié M. McCreary, le commissaire d'immigration à Winnipeg pour l'empressement avec lequel il s'est associé aux désirs de la Société.

Avis Public.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de LaVérandrye.

Que la Liste Electorale sera close le seizième jour de mai 1899.

Que mon bureau est à la salle municipale dans la Paroisse de Lorette, où on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut, chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures à midi, le matin, et d'une heure à quatre dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enregistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée, par elle-même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date devra en faire demande à l'Officier Reviseur.

AUG. GAUTHIER,
Greffier d'Enregistrement,
Lorette